



REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2024

« CASTEL EN LIVRE », SALON DU LIVRE DE CASTELMAUROU

Dans le cadre de son quatrième salon « CASTEL EN LIVRE » du 28 AVRIL 2024, la ville de Castelmauou vous propose un concours de nouvelles.

Qu'est-ce qu'une nouvelle ? Un texte court, un sujet simple, intrigant avec peu de personnages, dans un style sobre et un abord psychologique, philosophique, scientifique etc. La chute est généralement inattendue, originale mais cohérente avec le récit.

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription au concours est gratuite, à partir de 13 ans.

Le concours est ouvert jusqu'au dimanche 17 MARS 2024 inclus, date limite, le cachet de la poste ou le tampon de la mairie (si vous le déposez à l'accueil de la mairie) faisant foi. Au-delà de cette date, les textes ne seront pas retenus. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de la perte ou de la détérioration des textes au cours de l'expédition.

Les participants devront résider en France, écrire la nouvelle en langue française, qu'ils soient Français ou étrangers.

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule nouvelle et ne devra jamais avoir publié de textes dans aucune maison d'édition. Ce texte sera inédit, non primé dans un autre concours et libre de tout droit.

Les organisateurs, les membres du jury, ainsi que les membres de leurs familles ne pourront pas concourir.

ARTICLE 2 - COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé d'au moins 5 membres. Le candidat s'engage à accepter la décision du jury sachant que son palmarès sera sans appel.

Les 3 premiers candidats seront primés. Les prix seront remis pendant le salon du livre le 28 avril 2024

ARTICLE 3 - PRESENTATION DU DOCUMENT

Le genre littéraire est libre (réaliste, historique, fantastique ...).

Tout texte présentant des propos injurieux, discriminatoires, racistes, homophobes etc., sera écarté.

Présentation :

- 5 pages maximum, dactylographiées, recto, au format A4 (21x29,7 cm), non agrafées - police : Times New Roman ou Calibri, taille de police : 12 - les pages doivent être numérotées.

Incipit :

Ce matin-là, les premières lueurs de l'aube annonçaient pourtant une journée ordinaire ...

Tout texte ne respectant pas l'une des conditions énumérées ci-dessus ne sera pas retenu.

ARTICLE 4 - DEPOT DES DOCUMENTS

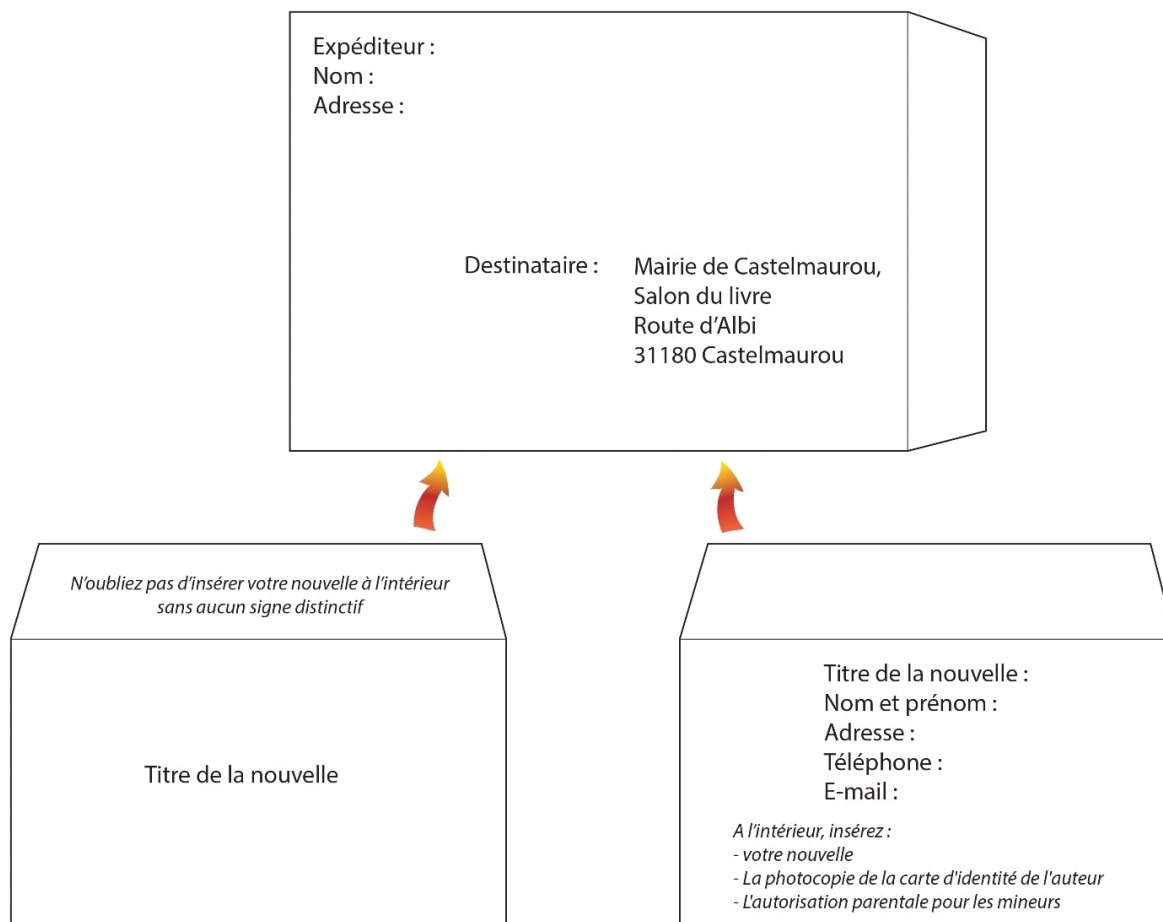
Dans une enveloppe adressée à :

Mairie de Castelmaurou, Salon du livre, Route d'Albi, 31180 Castelmaurou

Vous devrez insérer 2 exemplaires non agrafés de votre nouvelle de la façon suivante :

- 1 exemplaire dans une enveloppe anonyme comportant UNIQUEMENT le titre de la nouvelle, sans autre signe distinctif
- Le 2^{ème} exemplaire sera mis dans la 2^{ème} enveloppe comportant le nom, le prénom, l'adresse, le téléphone, l'adresse e-mail, la photocopie de la carte d'identité de l'auteur et l'autorisation parentale pour les mineurs.

Un accusé de réception sera envoyé par courriel aux candidats.



ARTICLE 5 : DIFFUSION

Les nouvelles ne seront pas retournées à leurs auteurs.

Le candidat :

- S'engage à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de son texte.
- Autorise la Ville de Castelmaurou à publier sa nouvelle, en mentionnant obligatoirement le nom et prénom de l'auteur, dans tous les supports utiles à la communication et la promotion concernant le présent concours. Il accepte

également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que la lecture publique ou l'utilisation pédagogique.

Un recueil des meilleures nouvelles sélectionnées par les membres du jury pourra être édité. Les candidats dont les textes sont sélectionnés acceptent, sans aucune réserve, que leur nouvelle fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et Internet.

- Les données ne seront pas transmises à des tiers (entreprises commerciales ou associations).

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET ANNULATION

La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.